Jérôme Ballet, Fonds pour la Recherche en Éthique Économique, France

*Selon vous, que devrait faire le Gouvernement avec le bois de rose stocké, et pourquoi ?*

Face au problème de la gestion du stock de bois précieux, le gouvernement a trois solutions : 1) détruire le stock pour montrer que le pays ne veut plus de l’argent sal, 2) revendre le stock pour faire entrer de l’argent, 3) conserver et valoriser le stock par une production interne. Il me semble que la troisième solution reste la meilleure.

La première solution est la plus emblématique de la lutte contre les trafics mais se heurte au sentiment de perdre un montant de ressources considérable. Dans un pays où les ressources financières sont faibles, une perte monétaire si importante paraît peu décente. Une telle perte a de fortes chances d’être mal perçue par la population et ne paraît guère recevable pour le gouvernement.

La seconde solution ouvre des enjeux sur le mode de vente et l’utilisation de l’argent collecté. Ces deux enjeux sont à différencier. Le mode de vente peut être réalisé aux enchères ou de manière contractuelle en délimitant les acheteurs. Le mode de vente aux enchères est problématique car il laisse la possibilité à des personnes ayant fait usage illégalement de bois précieux d’en acheter. Il paraît donc préférable de procéder par une vente contractuelle à prix fixé à l’avance à des acheteurs devant prouver leur bonne foi passée en matière d’exploitation forestière. L’utilisation de l’argent peut aussi être diverse. Deux grandes options paraissent les plus tenables, soit une utilisation pour favoriser la conservation de l’environnement puisque les prélèvements illégaux ont affecté celui-ci, soit un usage destiné à la réduction de la pauvreté puisque la sensibilité de la population à l’environnement est aussi fortement liée à son niveau de vie. Cependant, cette solution pose un problème éthique majeur. Est-il légitime de légaliser ce qui est illégal ? Autrement dit, peut-on accepter de rendre légal le produit de prélèvements illégaux ? La revente du bois précieux se heurte à cette acceptation. Elle paraît suffisamment lourde de conséquences pour que cette solution ne soit guère satisfaisante. De plus, cette solution risque fort de provoquer un effet d’éviction des autres sources de financement. Autrement dit, les bailleurs de fonds pourraient profiter de cette manne financière pour considérer que leur soutien financier peut être réduit. Cette solution n’apparaît donc elle aussi guère satisfaisante.

Reste la troisième solution, conserver et valoriser le stock de manière interne. Cette solution pourrait répondre à un autre problème auquel sont confrontés les artisans malgaches. En effet, pour eux, il est de plus en plus difficile de produire des objets artisanaux à partir de bois précieux, d’une part en raison de la raréfaction de la ressource, d’autre part en raison des difficultés que rencontrent leurs acheteurs à pouvoir désormais importer ces objets. Or ce stock pourrait permettre l’approvisionnement des artisans malgaches, et sous certaines conditions garantir aux acheteurs qu’ils peuvent repartir avec les produits acheter sur place. Cela suppose néanmoins qu’une traçabilité de la production puisse être réalisée, c’est-à-dire que l’usage du bois par des artisans puisse être suivi de manière sûre. Il importe pour cela qu’une entité soit identifiée par le gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux et qui soit en charge de la distribution du bois précieux auprès des artisans. A ce titre on peut penser qu’une confédération des associations d’artisans pourrait jouer ce rôle sous le couvert d’un consortium de surveillance des ONG de conservation et de développement qui aurait droit de regard sur la gestion du stock. Cette solution pourrait aussi permettre de mieux canaliser la filière artisanale du bois et de poser enfin sérieusement la question de la valorisation du bois à travers cette filière.

*La coupe illégale et le trafic de bois précieux à Madagascar peuvent-ils être arrêtés et comment ?*

Le trafic doit être stoppé, mais comment est une autre affaire. L’interdiction complète d’exploitation est toujours difficile. L’interdiction du trafic d’ivoire a montré que les réseaux avaient tendance à se décomposer-recomposer suite à l’interdiction et que les flux prenaient d’autres chemins. Dans le cas du bois précieux, on peut penser que ce sera plus compliquer de construire de nouveaux réseaux et ce pour deux raisons. D’une part parce que Madagascar est une île et les possibilités de sorties de l’île sont par nature réduite, d’autre part parce que le bois précieux est plus encombrant que l’ivoire et que de fait les moyens de transports et les chemins pour le faire transiter sont là aussi réduit. Cependant, même si la volonté gouvernementale était là et qu’effectivement le trafic stoppait, combien de temps cela durerait ? Jusqu’à quand peut-on penser que cette interdiction tiendra étant donné le passé de Madagascar sur la question ? La pression nationale et internationale relâchée, le trafic pourrait reprendre aisément. Les risques d’instabilité politique pourraient aussi contribuer à des changements de politiques sur la question. Dans ces conditions, le moyen le plus adapté de faire cesser le trafic est de légaliser la filière bois précieux en l’encadrant fortement. Cela supposerait d’abord l’existence d’une filière certifiée locale. Cela supposerait ensuite une valorisation sur place afin d’éviter l’exportation de bois brut qui, elle, pourrait être totalement interdite. Au-delà de cette forme de légalisation de la filière, des modalités de sanction devraient être mises en place concernant aussi bien les compagnies d’affrètement maritime que les importateurs. La législation malgache devrait se doter d’instruments juridiques en mesure de permettre des poursuites judiciaires contre les transporteurs et les importateurs de bois précieux illégaux. Si la législation malgache ne peut pas se placer au-dessus de la législation internationale, elle devrait être en mesure néanmoins de prononcer des mesures d’interdiction d’activité sur son territoire envers certaines compagnies de transport et des importateurs qui seraient pris en situation de transporter et d’importer des bois précieux illégaux. De telles mesures obligeraient ces compagnies et importateurs à prendre au sérieux leurs responsabilités plutôt que de se dédouaner en rejetant la faute sur leurs clients.

*Vos solutions aux problèmes précédents pourraient-elles s’appliquer aux autres ressources naturelles dans le contexte malgache ?*

Oui les interdictions totales ont bien souvent du mal à être respectée. De nombreux exemples le soulignent (les œufs d’esturgeon par exemple). Les certifications sont la moins mauvaise solution. Même si cela ne veut pas dire qu’il s’agit toujours d’une excellente solution, car les fausses certifications existent aussi. Et par exemple, dans le cas du bois, les faux certificats sont légion courante (voir par exemple les problèmes en Afrique centrale). Mais là, il importe de responsabiliser les importateurs et de les pousser à mettre en place des systèmes d’audit et de vérification qui garantissent la réduction de la fraude. De tels systèmes sont d’autant plus aisés à mettre en œuvre que les filières de production sont sous contrôle des importateurs. On peut ainsi penser que les filières de production à l’étranger (principalement asiatiques) peuvent être remplacées par des filières de production nationales. Même si les commanditaires restent les importateurs étrangers. Cela implique seulement que les commanditaires acceptent de faire travailler des artisans locaux plutôt que des ouvriers de leurs pays. Il apparaît qu’il y a donc un enjeu majeur à développer une filière artisanale de qualité à Madagascar pour la valorisation du bois.